

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIXNEUVIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 15 décembre 1998



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(19)/3
12 février 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 15 décembre 1998

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
I. PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE (Point 2 de l'ordre du jour)	7
II. EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET DE PUBLICATION ET DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DU DROIT ET DE LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE (Point 3 de l'ordre du jour)	8
III. RAPPORTS D'ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL (Point 4 de l'ordre du jour)	9
IV. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES (Point 5 de l'ordre du jour)	13
<u>Annexes</u>	
I. Ordre du jour de la dix-neuvième réunion directive du Conseil	16
II. Participation	17

INTRODUCTION

1. La dix-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 15 décembre 1998. À cette occasion, le Conseil a tenu une séance - sa 901ème séance plénière. L'ordre du jour de la réunion figure dans l'annexe I.

Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que les travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale avaient été fructueux du point de vue de la CNUCED, grâce en grande partie à l'approche constructive adoptée par les délégations de toutes les régions. Dans le contexte de l'actuelle crise économique, la Commission s'était nettement attachée à aborder des questions économiques "fondamentales", telles que la mondialisation et le financement, en reléguant à un second plan des questions considérées comme moins urgentes. Il en avait résulté la formulation de nouvelles résolutions dans certains domaines critiques (mondialisation, crise financière) et une considérable amélioration qualitative d'autres résolutions du point de vue du fond et du rôle des Nations Unies dans les domaines interdépendants du financement, du commerce, de l'investissement et du développement durable. Tous les groupes avaient sollicité l'appui de la CNUCED tout au long du processus de négociation.

3. Plusieurs résolutions intéressant directement la CNUCED avaient été adoptées par consensus, et la résolution sur le commerce et le développement avait été parrainée par un large groupe hétérogène de pays, ce qui augurait bien de la préparation de la dixième session de la Conférence. L'Assemblée générale avait demandé à la CNUCED d'analyser les tendances actuelles des flux financiers internationaux et d'étudier les moyens d'améliorer les capacités d'alerte, de prévention et d'intervention rapides en cas de crises financières et pour en empêcher l'extension, en se plaçant dans une perspective globale et à long terme et en restant soucieuse des impératifs du développement et de la protection des pays et des groupes sociaux les plus vulnérables. Concernant les produits de base, de nouveaux éléments, tels qu'un appui international à la transformation industrielle des produits, avaient été mis en avant, tandis que dans le domaine des entreprises et du développement, la CNUCED avait été priée d'aider les États membres à appliquer les conventions, déclarations et instruments visant à lutter contre la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales. Pour ce qui était du financement et des questions connexes, un accord avait été obtenu sur deux points essentiels, à savoir les conditions dans lesquelles des restrictions pouvaient être appliquées aux flux de capitaux à court terme, et la nécessité de réglementer les opérations sur devises. Concernant la dette extérieure, l'accord obtenu sur la formulation des problèmes relatifs à la restructuration de la dette des pays touchés par la crise financière et sur la lenteur des progrès de l'application de l'initiative PPTE de la Banque mondiale et du FMI avaient sensiblement fait progresser le consensus international sur cette question. Pour ce qui était de la mondialisation et de l'interdépendance, une nouvelle résolution soulignait le rôle de la CNUCED dans l'établissement du rapport que le Secrétaire général devait présenter à l'Assemblée générale à sa prochaine session. Enfin, la Commission avait adopté une résolution sur la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui avait reçu un large soutien.

4. Prévu dans l'une des réformes d'organisation engagées par le Secrétaire général de l'ONU dans le domaine de l'économie et du développement, l'établissement d'un nouveau rapport sur l'économie mondiale, rédigé conjointement par la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales, était bien avancé. Provisoirement intitulé *World Economic Prospects* (Perspectives économiques mondiales), cette publication courte et incisive, porteuse d'une analyse engageant l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, devrait paraître en janvier ou février 1999.

5. Quelque 170 États avaient été représentés au Sommet "Partenaires pour le développement", à Lyon (France) en novembre 1998, et cette participation véritablement impressionnante attestait le succès de l'idée que la recherche du profit et la poursuite du développement n'étaient pas incompatibles. Elle avait également montré que des partenariats concrets au service d'objectifs de développement précis pouvaient être instaurés entre les gouvernements, les entreprises - petites et grandes -, les ONG au service du développement et d'autres acteurs tels que les banques régionales de développement, selon des configurations "à géométrie variable" adaptées aux circonstances et aux besoins. Il était encore trop tôt pour dresser un bilan définitif des implications pratiques de cette expérience, et une évaluation plus approfondie serait prochainement présentée, peut-être même déjà à la prochaine réunion directive du Conseil. L'approche adoptée concernant la réunion "Partenaires pour le développement" avait été une approche pragmatique, avec une sélection de thèmes ou de projets sur lesquels le secrétariat de la CNUCED avait déjà réalisé passablement de travaux théoriques et pratiques, mais les thèmes sélectionnés n'étaient pas censés illustrer l'éventail complet des activités réalisées par la CNUCED. Si les résultats obtenus dans la plupart des domaines proposés à Lyon avaient été extrêmement positifs, ils étaient assurément loin d'avoir épuisé le potentiel inhérent à cette approche pratique des besoins en matière de développement. Ils témoignaient une fois de plus de l'intérêt qu'il y avait à rattacher la recherche analytique à des projets opérationnels où la CNUCED pouvait jouer le rôle d'un intermédiaire neutre cherchant à concilier les intérêts parfois contradictoires du secteur privé, des ONG et des gouvernements. Les suggestions sur la meilleure façon d'aller de l'avant, ainsi que l'expérience fournie par la mise en oeuvre des 18 partenariats officiellement lancés à Lyon seraient donc extrêmement utiles.

6. Le Secrétaire général a remercié le Gouvernement français ainsi que la ville de Lyon de leur soutien indéfectible à cette entreprise. La proposition du Gouvernement français de créer à Genève un centre CNUCED/CCI/OMC ayant vocation à renforcer les liens entre les entreprises et les ONG dans l'intérêt du développement était la bienvenue, tout comme l'offre de la France de contribuer au financement d'une petite unité administrative à cette fin.

7. La réunion de Lyon avait aidé à la préparation de la dixième session de la Conférence. Des contributions de la société civile pourraient toutefois être obtenues d'autres façons, par exemple au moyen de "cahiers d'espérances", à l'instar des cahiers de doléances de la période d'avant la Révolution française : des groupes, dans le monde entier, qui s'intéressent aux questions de développement seraient invités à y exprimer leurs espoirs et leurs vues, contribuant ainsi à l'analyse et à l'évaluation du développement qui seraient entreprises parallèlement à la Conférence elle-même. Tout appel à la société civile devait être bien ciblé et bien organisé de façon à recueillir

les meilleurs avis et les meilleures expériences. Le secrétariat avait entrepris d'élaborer un programme structuré d'activités à l'intention des ONG de développement, des institutions académiques, des syndicats et d'autres groupes de la société civile pour 1999, qui permettrait de faire remonter toutes ces idées vers la Conférence.

8. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a demandé confirmation de ce que tous les partenariats conclus au cours de la réunion "Partenaires pour le développement" avaient bien été approuvés d'un point de vue juridique au Siège de l'ONU à New York.

9. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que les partenariats avaient été approuvés par les services juridiques à Genève, conformément aux procédures ordinaires et aux règles et règlements de l'ONU.

10. Le représentant du **Bangladesh** s'est félicité de ce que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale ait approuvé un projet de résolution relatif à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il fallait maintenant lancer la préparation de la Conférence. Il s'est également félicité du succès de la réunion "Partenaires pour le développement" et a noté que l'OMC avait reçu un rapport complet du Secrétaire exécutif de la réunion, ce qui constituait un bon exemple de coopération interorganisations. Le Gouvernement bangladais considérait que la société civile avait un rôle positif à jouer dans le développement et, au Bangladesh, l'étroite collaboration dans le domaine du microcrédit entre les pouvoirs publics et les ONG laissait entrevoir la possibilité d'un premier véritable succès dans la lutte contre le cercle vicieux de la pauvreté. Le Bangladesh serait heureux de contribuer à l'élaboration d'un mécanisme permettant d'intégrer les initiatives des ONG dans des activités de coopération associant la société civile, la CNUCED, l'OMC et le CCI.

11. Le représentant du **Brésil** a dit qu'il serait utile que les membres de la CNUCED puissent eux aussi disposer d'un rapport complet du Secrétaire exécutif de la réunion "Partenaires pour le développement".

**I. PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE**

(Point 2 de l'ordre du jour)

12. Le **Président** a rappelé qu'à sa quarante-cinquième session, le Conseil avait demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'établir et de soumettre aux délégations, par l'intermédiaire du Bureau, un projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence aux fins de consultations, en vue de pouvoir approuver cet ordre du jour provisoire à sa dix-neuvième réunion directive. Le 4 novembre 1998, le Secrétaire général de la CNUCED avait fait distribuer une proposition concernant la question de fond à inscrire au projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence, et un premier échange de vues avait eu lieu à cette occasion. Par la suite, des consultations avaient été organisées au sein des groupes et entre les groupes, et l'Ambassadeur Benjelloun (Maroc), en sa qualité de Président du Comité préparatoire du Groupe des 77 pour la dixième session de la Conférence, avait conduit ces discussions au sein du Groupe des 77 et au nom du Groupe des 77 avec d'autres délégations et groupes.

13. Le représentant du **Maroc**, parlant en sa qualité de **Président du Comité préparatoire du Groupe des 77 pour la dixième session de la Conférence**, a demandé à toutes les délégations de ne pas passer trop de temps à négocier l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence, car cela réduirait le temps disponible pour les discussions de fond plus importantes qui suivraient. Il espérait qu'un consensus pourrait être obtenu sur l'ordre du jour provisoire de la Conférence d'ici à la fin de janvier 1999.

Décision du Conseil

14. Les consultations informelles n'ayant pas encore débouché sur un accord, le Conseil a décidé de renvoyer l'examen du projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence à la prochaine réunion directive ou aux consultations mensuelles organisées par le Président du Conseil.

II. EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET DE
PUBLICATION ET DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS
DU DROIT ET DE LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

(Point 3 de l'ordre du jour)

15. Le **Président** a dit que, conformément aux résultats de l'examen à mi-parcours (TD/B(EX-18)/4), le Bureau du Conseil avait décidé d'examiner le fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. La question avait été inscrite à l'ordre du jour des consultations du Président du Conseil du 4 novembre 1998, au cours desquelles il avait été décidé que le Vice-Président du Conseil (Ouganda) conduirait des consultations informelles au nom du Président et ferait rapport au Conseil à sa dix-neuvième réunion directive.

16. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant en sa qualité de **Vice-Président du Conseil**, a dit que des consultations avaient eu lieu le 30 novembre 1998, mais qu'il avait été estimé qu'il ne serait pas possible d'achever les travaux avant la dix-neuvième réunion directive du Conseil, premièrement parce que les délégations avaient besoin de davantage de temps pour tenir des consultations et, deuxièmement, parce que les services d'interprétation nécessaires n'étaient pas disponibles. À cet égard, certaines délégations avaient insisté sur le fait qu'il n'était pas possible de tenir des consultations si des services d'interprétation n'étaient pas assurés dans toutes les langues officielles. Aux consultations, il avait été suggéré que, outre les éléments fournis par le secrétariat, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication procède à une auto-évaluation, comme l'avait fait le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence en juillet 1998. Il avait donc été proposé que la date limite pour les consultations sur cette question soit fixée à mars 1999, et que les résultats en soient communiqués à la réunion directive suivante du Conseil. Le Conseil pouvait également demander au Groupe de travail intergouvernemental d'experts de réaliser un bref examen de son fonctionnement en vue de fournir des éléments concrets ou des avis techniques aux participants aux consultations.

Décision du Conseil

17. Le Conseil a pris note du rapport présenté par le Vice-Président (Ouganda), parlant en sa qualité de Président des consultations informelles sur le fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication; il a décidé de proroger le mandat du Vice-Président pour permettre la reprise des consultations en mars 1999; et il a demandé au Groupe de travail intergouvernemental d'experts de procéder à une brève auto-évaluation de son fonctionnement afin de fournir des éléments concrets ou des avis techniques pour ces consultations.

III. RAPPORTS D'ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL

(Point 4 de l'ordre du jour)

a) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-deuxième session

18. Le représentant du **Maroc**, parlant en sa qualité de **Président du Groupe de travail à sa trente-deuxième session**, a dit que le Groupe avait repris sa trente-deuxième session les 10 et 11 novembre mais n'avait pu achever ses travaux. Concernant l'évaluation du programme relatif aux pôles commerciaux, une discussion avait eu lieu entre les États membres, l'équipe indépendante d'évaluation et le secrétariat, mais huit des 15 recommandations de l'équipe d'évaluation restaient à examiner. Concernant le recouvrement partiel des coûts de certains programmes de coopération technique, cinq consultations informelles avaient eu lieu conformément à la décision prise par le Conseil à sa quarante-cinquième session, et un certain nombre de propositions avaient été avancées par le secrétariat et par des États membres sur les modalités de ce recouvrement. Des progrès considérables avaient été faits, et le Groupe de travail estimait être près de parvenir à un compromis pouvant constituer la base d'une décision sur le recouvrement partiel des coûts, mais il n'avait pas eu le temps d'achever ses discussions. Le temps avait également manqué pour mener à leur terme de façon satisfaisante les travaux relatifs au plan triennal mobile de coopération technique. Le représentant a donc suggéré au Conseil d'accorder deux jours de consultations supplémentaires au Groupe de travail pour lui permettre d'achever ses travaux.

Décision du Conseil

19. Le Conseil a pris note du rapport présenté par le Président du Groupe de travail et a approuvé sa recommandation d'organiser des consultations sur les questions en suspens concernant le recouvrement partiel des coûts de certains programmes de coopération technique de la CNUCED, le plan triennal mobile de coopération technique pour la période 1999-2001 et l'évaluation approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux. Ces consultations auraient lieu les 14 et 15 janvier 1999, et la trente-troisième session du Groupe de travail serait reportée à la semaine du 25 au 29 janvier 1999. La vingtième réunion directive du Conseil se tiendrait le 5 février 1999.

b) Rapports des commissions sur leur troisième session

20. Le **Président** a dit que, conformément au paragraphe 9 de sa décision 446 (EX-16), le Conseil du commerce et du développement devait passer en revue et évaluer les travaux des commissions, et déterminer l'orientation des activités nouvelles; il ne devait pas se contenter de prendre acte des rapports des commissions. Toutefois, l'examen à mi-parcours venait juste de s'achever - en octobre - et le Président a suggéré que le Conseil limite donc ses discussions aux travaux réalisés par les commissions à leur troisième session.

i) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa troisième session

21. La représentante de la **Tunisie**, parlant en sa qualité de **Vice-Présidente de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/45/10) et a dit que les délibérations de la Commission avaient donné des résultats appréciables et de grande portée pour ce qui était des conclusions concertées, du futur ordre du jour et des thèmes des réunions d'experts. Les excellents résultats de la Commission imposaient en effet à la communauté internationale, aux États membres de la CNUCED et au secrétariat de la CNUCED de faire concrètement progresser le commerce des pays en développement et des pays les moins avancés en particulier. Ces progrès devraient se vérifier par un accroissement du commerce préférentiel et du commerce dans des secteurs de services spécifiques dans lesquels les pays en développement possédaient un avantage comparatif. Les travaux de la Commission avaient été considérablement facilités par les réunions d'experts organisées précédemment, dont les travaux avaient été d'une haute tenue technique et qui avaient fourni des conseils utiles pour la recherche et l'échange d'expériences.

Décision du Conseil

22. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission sur sa troisième session et a fait siennes les conclusions concertées de la Commission.

ii) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa troisième session

23. Le représentant du **Japon**, parlant en sa qualité de **Vice-Président de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/45/9) et a dit que la troisième session de la Commission avait été un succès, du point de vue tant des discussions de fond que du résultat. Des échanges de vue fructueux avaient eu lieu sur les tendances et les politiques récentes en matière d'investissement étranger et sur les aspects liés au développement d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement; la Commission avait adopté des conclusions concertées.

24. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a demandé des renseignements sur l'état d'avancement des études techniques sur l'investissement international que le secrétariat devait publier.

25. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que six études devaient paraître fin janvier 1999, et le reste dans le courant de l'année. Un certain nombre d'études traitaient de thèmes qui n'avaient jamais été abordés jusque-là et qui étaient extrêmement sensibles. Tout était donc fait pour produire des études de grande qualité.

26. Le représentant de l'**Inde** a déclaré partager les préoccupations exprimées par la représentante des États-Unis d'Amérique et a regretté le retard pris dans la publication des études en question. Les thèmes traités étaient certes complexes, mais c'était précisément pour cela que les États membres s'y intéressaient tout particulièrement. Il fallait donc en accélérer la publication, et le secrétariat ne devait pas trop se préoccuper du caractère sensible des thèmes considérés.

Décision du Conseil

27. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission sur sa troisième session et a fait siennes les conclusions concertées de la Commission.

iii) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement

28. Le représentant de l'**Équateur**, parlant en sa qualité de **Vice-Président de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.3/L.8-11) et a dit que la troisième session de la Commission avait été un succès du point de vue tant des discussions de fond que du résultat. Concernant le développement des entreprises et la coopération et les groupements interentreprises, les discussions avaient fait ressortir le caractère essentiel du financement, ainsi que d'une bonne information sur les normes internationales de produit. Les participants avaient également souligné l'importance du commerce électronique pour le développement et le rôle que la CNUCED pouvait jouer à cet égard.

Décision du Conseil

29. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission sur sa troisième session et a fait siennes les conclusions concertées de la Commission.

c) Dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC

30. Le représentant du **Maroc**, parlant en sa qualité de **Président du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international à sa trente et unième session**, a rappelé que la question de la révision des dispositions administratives concernant le Centre du commerce international avait été examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), qui avait pris note de la situation particulière du CCI et de la nécessité de simplifier les procédures budgétaires, conformément aux vœux de l'OMC et tout en conservant à l'ONU son rôle dans l'administration financière du Centre. Les propositions du CCQAB (A/53/7/Add.3) avaient été examinées en octobre 1998 par la Cinquième Commission, qui avait demandé au Conseil du commerce et du développement et au Groupe consultatif commun du CCI de les étudier et de lui soumettre leurs observations le plus vite possible pour examen.

31. En sa qualité de Président du Groupe consultatif commun à sa trente et unième session, le représentant avait organisé une série de réunions où les propositions du CCQAB avaient été soumises aux membres de l'OMC et aux membres de la CNUCED avant la réunion du Groupe consultatif commun le 11 novembre. Les propositions avaient été entérinées et une lettre avait par la suite été envoyée au Président du Conseil et au Président de la Cinquième Commission pour les en informer. Conformément au paragraphe 107 e) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement", le Bureau du Conseil avait aussi, le 16 novembre 1998, entériné les propositions, et une lettre avait été envoyée au Président de la Cinquième Commission pour l'en informer. La Cinquième Commission avait examiné la question le 2 décembre 1998. Dans une déclaration liminaire à la Commission, le représentant avait lancé un appel

pour une plus grande cohésion des institutions s'occupant, à Genève, du commerce et du développement et pour une meilleure coordination entre les membres des délégations à New York et à Genève. Il avait aussi insisté sur le fait que le CCI était une organisation de coopération technique et que la révision proposée n'avait qu'un caractère technique, même si elle devait accroître la responsabilité de l'institution. Le Président de la Cinquième Commission avait proposé que la Commission prenne acte de la note du Secrétaire général portant la cote A/C.5/53/38 et approuve les dispositions administratives relatives au Centre du commerce international CNUCED/OMC indiquées au paragraphe 11 du rapport du CCQAB; l'Assemblée générale avait ensuite approuvé ces dispositions.

Décision du Conseil

32. Le Conseil a pris note du rapport verbal présenté par le Président du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC à sa trente et unième session (Maroc), ainsi que des décisions prises par l'Assemblée générale quant aux dispositions administratives concernant le Centre.

**IV. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION,
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES**

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

33. La dix-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 15 décembre 1998 par M. Chak Mun See (Singapour), Président du Conseil.

B. Bureau de la dix-neuvième réunion directive

34. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-cinquième session, le Bureau du Conseil à la dix-neuvième réunion directive était le suivant :

<u>Président</u> :	M. Chak Mun See	(Singapour)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Nobutoshi Akao	(Japon)
	M. Carlos Amat Fores	(Cuba)
	M. Petko Draganov	(Bulgarie)
	M. Savitri Kunadi	(Inde)
	M. Roderic M.J. Lyne	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Syargei Mikhnevich	(Biélorus)
	M. Alphonse Oseku	(Ouganda)
	M. Carlos Pérez del Castillo	(Uruguay)
	M. Raimundo Pérez-Hernández	(Espagne)
	M. Mounir Zahran	(Égypte)
<u>Rapporteur</u> :	M. Philippe Merlin	(France)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

35. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième réunion directive (TD/B/EX(19)/1), tel que modifié oralement par le Président. (L'ordre du jour adopté figure dans l'annexe I.)

**D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions
administratives et questions connexes**

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) *Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76
du règlement intérieur du Conseil*

36. Le Conseil a décidé d'autoriser le Centre Sud à participer aux travaux de la Conférence, ainsi qu'à ses propres travaux et à ceux de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 76 de son règlement intérieur. (On trouvera des renseignements sur le Centre Sud dans le document TD/B/EX(18)/R.3.)

b) *Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil*

37. Le Conseil a approuvé l'inscription de trois organisations non gouvernementales sur la liste prévue à l'article 77 de son règlement intérieur, et a décidé, sur la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau, de les classer comme suit :

Catégorie générale

Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP) (TD/B/EX(19)/R.4);

Catégorie spéciale

Advanced Networked Cities and Regions Association (ANCARA) (TD/B/EX(19)/R.1), autorisée à participer aux travaux de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement;

Conseil international des infirmières (CII) (TD/B/EX(19)/R.2), autorisé à participer aux travaux de la Commission du commerce et des biens et services, et des produits de base.

38. Le Conseil a également été informé que, conformément aux sections III et IV de sa décision 43 (VII) et après consultation de l'État intéressé (Inde), le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé d'inscrire la "All India Association of Industries" au registre des organisations non gouvernementales nationales. (Pour de plus amples renseignements sur cette organisation, voir le document TD/B/EX(19)/L.1.)

39. Il a en outre approuvé le reclassement dans la catégorie générale, conformément au paragraphe 12 a) de sa décision 43 (VII), du Centre international de commerce et de développement durable, organisation non gouvernementale qu'il avait classée dans la catégorie spéciale à sa seizième réunion directive.

E. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

Approbation de la composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1999

40. Le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1999, comme suit : Brésil, Bulgarie, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Guatemala, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malaisie, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Turquie, Uruguay.

Personnel du secrétariat

41. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a demandé quels progrès avaient été faits concernant l'attribution des deux postes de haut niveau encore vacants au secrétariat de la CNUCED. Ayant noté que trois postes

de directeur avaient été attribués à des ressortissants de pays développés, elle a exprimé l'espoir que les deux postes vacants en question pourraient être attribués à des ressortissants de pays en développement.

42. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que, malheureusement, le candidat sélectionné pour le dernier poste encore vacant de directeur avait retiré sa candidature et qu'il fallait donc recommencer la procédure de sélection. Une nouvelle recommandation devrait pouvoir être adressée en février au Secrétaire général de la CNUCED. D'autres postes vacants étaient en voie d'être attribués conformément aux règles et règlements de l'ONU. Concernant le poste de Chef de l'Administration, une restructuration avait été proposée qui permettrait une certaine rationalisation dans le domaine de l'administration et de l'appui aux programmes; la proposition était actuellement examinée au Siège de l'ONU.

F. Rapport du Conseil sur sa dix-neuvième réunion directive

(point 7 de l'ordre du jour)

43. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version définitive du rapport sur sa dix-neuvième réunion.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
3. Examen du fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence
4. Rapports d'organes subsidiaires du Conseil :
 - a) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-deuxième session
 - b) Rapports des commissions sur leur troisième session :
 - i) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa troisième session
 - ii) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa troisième session
 - iii) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa troisième session
 - c) Dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
6. Questions diverses
 - Approbation de la composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1999
7. Rapport du Conseil sur sa dix-neuvième réunion directive

Annexe II

PARTICIPATION *

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Algérie	Jordanie
Allemagne	Kenya
Argentine	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bangladesh	Malte
Bélarus	Maroc
Belgique	Mexique
Bhoutan	Myanmar
Bolivie	Népal
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Burundi	Oman
Canada	Ouganda
Chili	Pakistan
Chine	Panama
Costa Rica	Paraguay
Croatie	Pays-Bas
Cuba	Pérou
Danemark	Philippines
Égypte	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	République de Corée
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
ex-République yougoslave de Macédoine	Singapour
Fédération de Russie	Slovaquie
Finlande	Sri Lanka
France	Suède
Gabon	Suisse
Ghana	Thaïlande
Guatemala	Trinité-et-Tobago
Haïti	Tunisie
Honduras	Turquie
Inde	Ukraine
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela
Iraq	Viet Nam
Irlande	Yémen
Italie	Zambie
Japon	Zimbabwe

*La liste des participants porte la cote TD/B/19(EX)/INF.1.

2. Un État membre de la CNUCED, qui n'est pas membre du Conseil, était représenté en qualité d'observateur : le Rwanda.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Agence de coopération culturelle et technique
Communauté européenne
Ligue des États arabes
Organisation arabe du travail
Organisation de la Conférence islamique

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce

5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Confédération mondiale du travail
Conseil international du droit de l'environnement
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
